



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt et le neuf du mois d'avril, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-Colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Absent excusé :

M. Jean-Paul RAYNAUD.

Arrivée en cours de séance:

M. Jean-Michel BOUAT.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3 / votants : 3.

Date de la convocation : 03 avril 2020.

~~~~~  
**RAPPORT N°031/BUR - 04/20**

**OBJET : Renouvellement du marché portant fourniture de matériels médico-secouristes pour le compte du groupement de commandes interdépartemental composé des SDIS d'Occitanie.**

Depuis 2013, les SDIS de Midi-Pyrénées ont constitué un groupement de commandes afin d'optimiser leurs achats dans les domaines présentant des caractéristiques susceptibles, par des achats groupés, d'accroître le nombre et le rapport qualité/prix des offres reçues.

Dans la continuité, une nouvelle convention a été proposée en 2017 regroupant l'ensemble des départements de la nouvelle région Occitanie pour l'ensemble des marchés publics devant être renouvelés. Délibérée par le Bureau du conseil d'administration le 1<sup>er</sup> février 2017 (Rapport N°008/BUR – 02/17), cette convention-cadre permet la mise en place des marchés groupés pour l'acquisition des véhicules, de l'habillement, la fourniture des équipements de protection individuelle, des matériels médico-secouristes, des moyens de transmission et d'informatique.

Dans ce cadre, le marché portant fourniture de matériels médico-secouristes a déjà fait l'objet de deux renouvellements portés par le groupement de commande, avec un intérêt sensible pour le SDIS (notamment sur les coûts). Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler le marché pour envisager les prochaines acquisitions sur 4 ans et il est envisagé de le faire selon les mêmes modalités.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le président à renouveler le marché portant sur la fourniture de matériels médico-secouristes dans le cadre du groupement de commandes interdépartemental des services d'incendie et de secours d'Occitanie ;
- d'autoriser le président du conseil d'administration à signer l'annexe désignant le SDIS 31 comme coordonnateur dudit groupement de commandes.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98

**Courriel** [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

# ANNEXE 1

## Groupement de commandes « Occitanie » Désignation de coordonnateur pour le marché suivant :

### *FOURNITURE DE MATERIELS MEDICO-SECOURISTES*

M. Michel BENOIT, Président du Conseil d'Administration, agissant en qualité de pouvoir Adjudicateur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn,

désigne :

- le SDIS de la Haute Garonne, représenté par Mrs Émilienne Poumirol, Présidente de son Conseil d'administration, comme coordonnateur du groupement de commandes d'Occitanie pour le marché portant fourniture de matériels médico-secouristes.

**Fait à**

**Le**

**Le représentant du pouvoir Adjudicateur.**